



Section		Page
<b>Nouvelles demandes de services de transports, demandes de changement ou demandes d'annulation</b>		1 sur 2
<b>Transport – généralités</b>	Date 26 mai 2006	Révision 16 avril 2010

<b>Politique</b>	<p>Le parent, la tutrice ou le tuteur, ou l'école, doit adresser au Consortium de Services aux élèves de Sudbury toute nouvelle demande de services de transport, toute demande d'annulation ou toute demande de changement se rapportant aux renseignements personnels d'une ou un élève.</p>
<b>Procédure opérationnelle</b>	<p>Le parent, la tutrice ou le tuteur ou la direction d'école doit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. communiquer avec le Consortium de Services aux élèves de Sudbury concernant toutes les demandes de transport.</li></ol> <p>Le Consortium de Services aux élèves de Sudbury doit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. évaluer la demande en fonction des critères établis dans les procédures de transport;</li><li>2. vérifier si la nouvelle adresse est un changement permanent qui a pris effet depuis au moins 30 jours;</li><li>3. planifier et organiser le transport des élèves admissibles ou, sinon, informer le parent, la tutrice ou le tuteur, ou l'école que la demande a été refusée;</li><li>4. fournir, au parent, à la tutrice ou au tuteur, ainsi qu'à l'école et au transporteur scolaire, le circuit d'autobus de l'élève, les heures où l'autobus ramasse et dépose l'élève, et l'emplacement de l'arrêt;</li><li>5. veiller à aviser en temps opportun tout autre élève touché par ces changements;</li><li>6. s'assurer de maintenir à jour les données sur l'élève dans le logiciel de transport.</li></ol>

<p><b>Délais pour que les changements prennent effet</b></p>	<p>Le Consortium de Services aux élèves de Sudbury exige un avis de <b>deux jours scolaires</b> avant de donner suite aux demandes de services de transport, de changement ou d'annulation.</p> <p><b>Pendant les périodes de pointe :</b></p> <p>En raison du volume de changements, et pour assurer la sécurité des élèves qui seront touchés par les changements, il se peut que les circuits ne soient pas changés entre la mi-août et la mi-octobre, à l'exception des changements demandés pour des raisons de sécurité. Les élèves devront utiliser les arrêts existants pendant cette période.</p>
--	--